

Contrat de Ville 2015-2020

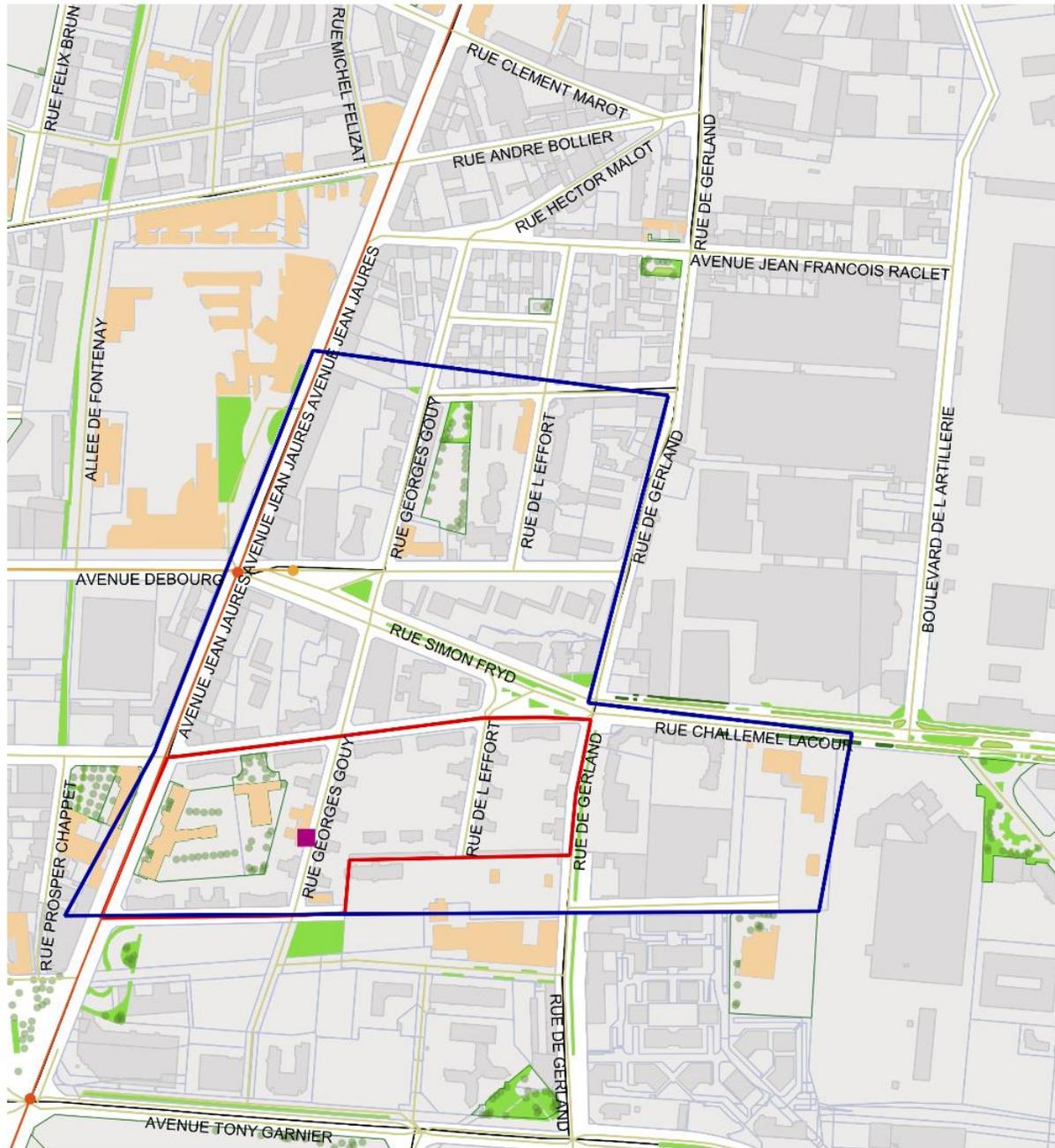
Convention Territoriale de Lyon

Quartier Cité Jardin – Gerland

Rencontre du jeudi 03 décembre 2015 -



QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE "CITE JARDIN GERLAND"



0 100 m

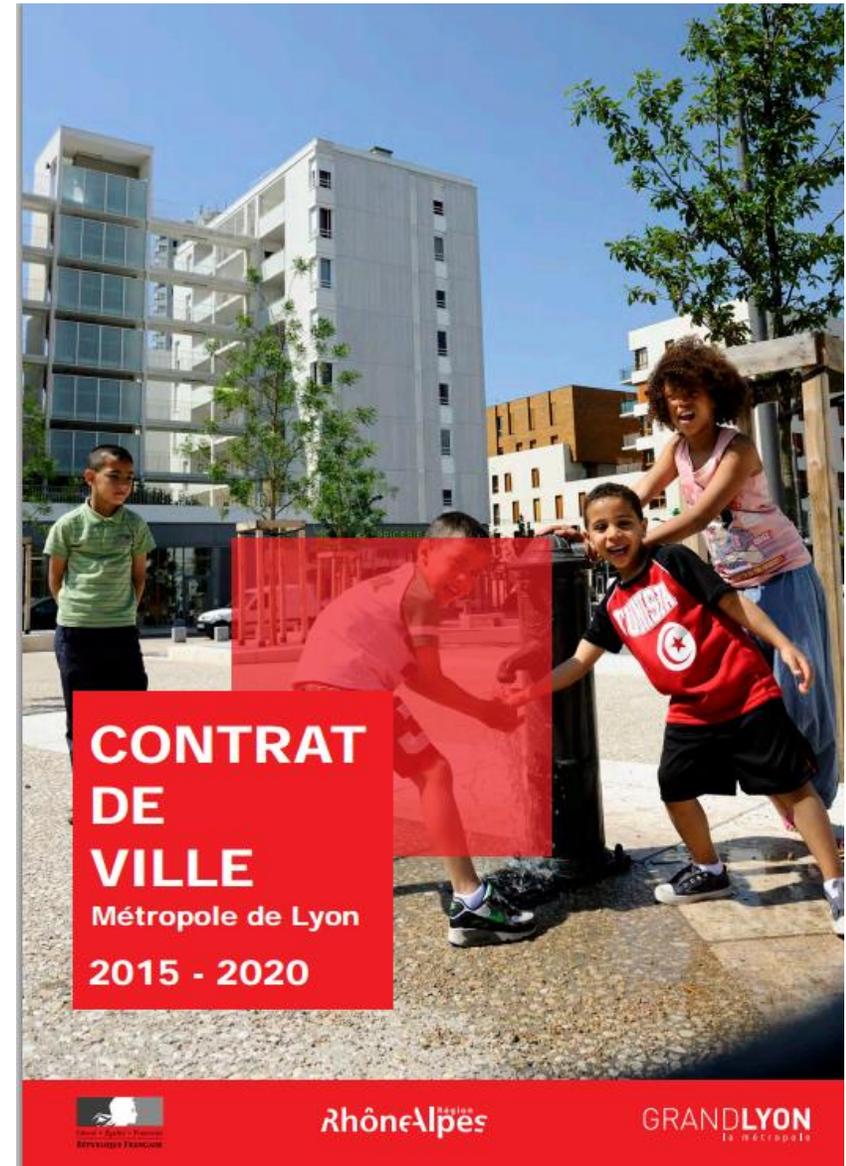
- Arrêt métro
- Arrêt tram
- Ligne métro
- Ligne tram
- Voie ferrée
- MDEF - MILO
- Equipements

- Rues
- Parcelle
- Ilot cadastral
- Batiment cadastral
- Espace vert
- Quartier politique de la ville
- Quartier de veille active

- Une politique partenariale qui vise à **réduire les écarts** de développement constatés entre différents territoires d'une même ville/agglomération.
- Le cadre contractuel de cette politique est le **Contrat de Ville**, signé entre l'Etat et les collectivités territoriales (Métropole, Région, Ville) pour la période 2015-2020, faisant suite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale - CUCS 2007-2010, renouvelé par avenant entre 2011 et 2014.
- Ce contrat décline les engagements des signataires quant à la mise en œuvre de **moyens spécifiques** dédiés aux quartiers prioritaires ainsi que la mobilisation du **droit commun** sur ces mêmes quartiers.

Un Contrat de Ville Métropolitain (Grand Lyon)
signé le 02 juillet 2015.

Une Convention Territoriale de Lyon approuvée
au Conseil Municipal le 16 novembre 2015.



Cette Convention Territoriale de Lyon (document de référence de 140 pages), consultable en ligne dans sa version synthétique: www.polville.lyon.fr

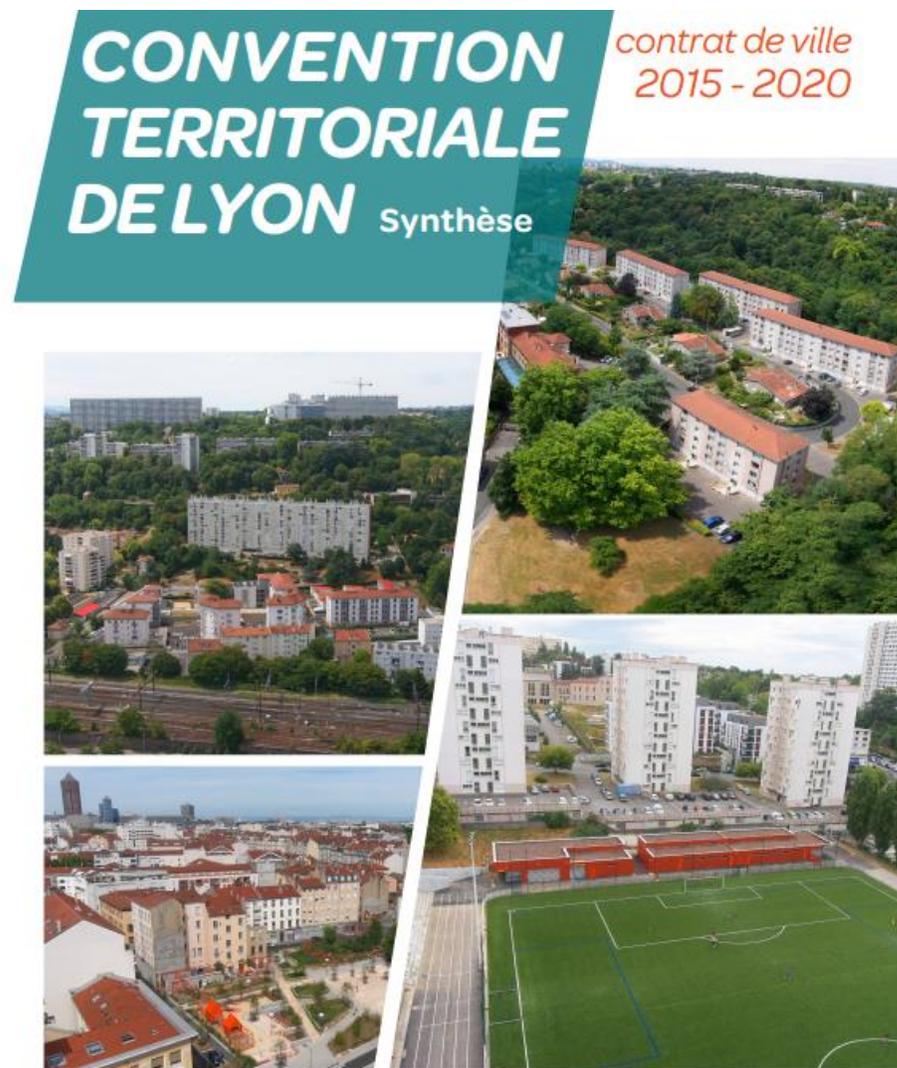
Cette convention contient **2 parties** distinctes:

1 - des **axes thématiques**: éducation, emploi, habitat, culture, santé, sport, lien social, développement économique, renouvellement urbain, cadre de vie...

2 - des **axes transversaux**: développement social local, jeunesse, égalité.

Cette Convention Territoriale de Lyon annonce également **l'écriture d'une 3^{ème} partie avec les habitants** dans l'année qui suit sa signature:

3 - des **axes territoriaux** déclinés dans ce que l'on appelle le **Projet de Territoire**. Chaque territoire prioritaire est concerné, c'est le cas pour la Cité Jardin.



Le projet de territoire se doit de suivre un certain nombre de **principes édictés par la loi Lamy** du 21 février 2014:

- des objectifs traduisant les priorités d'intervention sur le quartier, articulant les **3 Piliers** que représentent les leviers de développement **Urbain, Social et Economique**.
- une **concertation avec les habitants** et acteurs locaux, préfigurant des **Conseils Citoyens**.

Méthodologie sur la Cité Jardin: ce qui a été réalisé et ce qui a alimenté la Convention Territoriale

1^{ère} phase - début 2015: mobilisation et lancement des échanges avec les habitants et acteurs locaux.

2^{ème} phase - mi 2015: élaboration de défis par les habitants et acteurs pour améliorer le quotidien du quartier. **Echange avec les élus** de la Ville de Lyon et de la Mairie du 7^{ème} arrondissement autour de ces défis. Rencontre inter-quartiers le 27 juin 2015.



Méthodologie sur la Cité Jardin: *ce qui reste à faire ...*

3^{ème} phase - jusque juin 2016: concertation avec les habitants et acteurs locaux autour du projet de territoire à partir des **2 défis retenus:**

- . aujourd'hui: restitution de l'atelier de dialogue public et perspectives de travail.
- . 1^{er} trimestre 2016: ateliers de concertation autour du projet de territoire.
- . juin 2016: finalisation du projet de territoire.

Perspectives 2016/2020: suivi du contrat de ville avec les instances signataires et les habitants (Conseil Citoyen labélisé en juillet 2016).

Les **2 défis de la Cité Jardin** présentés en juin 2015 **s'inscrivent pleinement** dans les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon et les partenaires signataires de la Convention Territoriale.

Cette **cohérence** des 2 défis avec la Convention Territoriale se concrétise aujourd'hui **sous forme d'actions et des perspectives.**

Défis n° 1: Développer le vivre ensemble, la mixité sociale et la convivialité

Cohérence avec la convention territoriale de Lyon :

- Volet développement social local: renforcer le pouvoir d'agir des habitants, pérenniser les actions de lien social et d'accès au droits comme processus d'inclusion sociale.
- Volet culture: développer la participation citoyenne, partager les connaissances, valoriser la transmission de savoirs

Actions engagées:

- Soutien de collectifs et d'associations d'habitants : Dames de Gerland, Jeunes Action Gerland, collectif de parents du Centre social, Association des Jeunes de Gerland.
- Intervention au quotidien: Centre social, MJC, Atelier des Friches, ateliers de dessins pour enfants (Arts et Développements)
- Evénements culturels: Carnaval, Festival de théâtre scolaire, fêtes de quartier, résidence artistique Véduta et atelier cinéma des Inattendus.



Défis n° 1: Développer le vivre ensemble, la mixité sociale et la convivialité

Actions à venir:

- Développement d'un projet d'animation autour de la Réserve.
- Accompagnement d'initiatives habitants: amélioration cadre de vie, lien social, convivialité.
- Renforcement de l'animation en direction de la jeunesse.
- Actions sur la Cité Jardin: Renouvellement des ascenseurs, éco-rénovation, espaces extérieurs, patrimoine, animation.
- Autres...

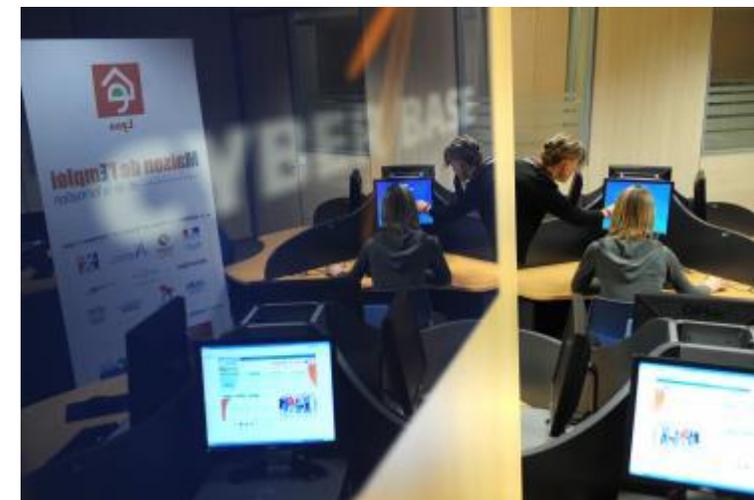
Défis n°2: Agir à la cité en générant la participation des habitants et notamment celle des jeunes

Cohérence avec la convention territoriale de Lyon:

- Volet emploi, formation & insertion professionnelle: accueil, accompagnement de proximité notamment des publics prioritaires et 16-25 ans, développer les clauses sociales dans les marchés publics
- Volet jeunesse: reconnaître les jeunes comme acteurs nécessaires/positifs dans une approche globale de leurs parcours vers l'autonomie

Actions engagées:

- Participation des habitants au diagnostic en marchant 2013 et 2014 à la Cité Jardin et à l'Ilot de l'Effort.
- Action «pôle réussite» en direction des collégiens les plus en difficulté, actions visant la réussite éducative à l'Ecole A. Briand et au collège G. Rosset.
- Chantiers éducatifs avec la Slea, la MJC, le Centre Social et l'Atelier des Friches notamment sur la Réserve et à la Direction des Espaces Verts.
- Travail quotidien de la Mission locale/Maison de l'emploi, action Alternance, «s'accrocher c'est possible», Opération Job été.
- Intervention des régies de quartier Eurequa et 124 services sur le cadre de vie et l'insertion professionnelle.



Défis n°2: Rénover la cité en générant la participation des habitants et notamment celle des jeunes

Actions à venir:

- Développement d'autres chantiers avec les éducateurs de la Slea et Grand Lyon Habitat sur Cité Jardin, Alliade sur le secteur Bollier-Farge et Sacvl sur Ilot de l'Effort.
- Poursuite des diagnostics en marchant en associant habitants jeunes et moins jeunes.
- Action de la Mission Locale « emploi/perspective » - coaching en direction de 50 jeunes.
- Autres...

Les Conseils Citoyens

- Prévus par la loi du 21 février 2014 réformant la politique de la ville.
- Traduisant une volonté de davantage et mieux associer les habitants à la conduite des projets qui concernent leur quartier.
- Composés de 2 collèges : habitants et acteurs locaux.
- Un conseil citoyen par quartier de la géographie prioritaire du contrat de ville, devant respecter certains principes (valeurs de la République, parité hommes femmes, indépendance...).
- Un rôle de veille sur les besoins du quartier, d'avis sur les projets conduits et l'action des institutions, une participation au pilotage des projets de territoire.
- Chaque ville adapte à son contexte la mise en place des conseils citoyens.

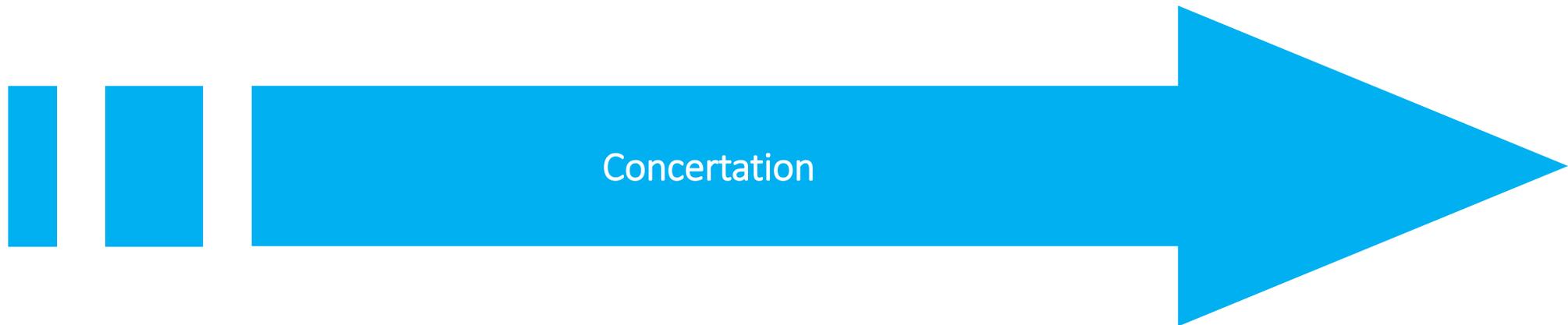
Mise en œuvre des conseils citoyens à Lyon

- Des instances participatives existantes à Lyon (ex. : les conseils de quartier) et des démarches développées dans le cadre de la politique de la ville (ex. : diagnostics en marchant...).
- Les conseils citoyens à Lyon doivent s'appuyer sur les démarches existantes, mais permettre d'associer une plus grande diversité d'habitants. Une attention particulière sera accordée à la place des jeunes.
- Les temps de dialogue du 1^{er} semestre 2015 entre les habitants et les élus avaient pour objectif de préfigurer les conseils citoyens:
 - . recueillir le point de vue des habitants sur la situation du quartier,
 - . échanger sur les défis pour les années à venir,
 - . contribuer à élaborer la convention territoriale de Lyon et les engagements qu'elle intègre.
- La poursuite du dialogue institutions / habitants pour élaborer les projets de territoire en 2015 / 2016 avant officialisation des conseils citoyens en 2016 par la Ville et l'État.

Les prochaines étapes

03 décembre 2015

Juillet 2016



Présentation de la
démarche
aux habitants

Ateliers
thématiques

Réunion globale de restitution
inter-arrondissement et
labélisation des conseils de
citoyens à l'hôtel de ville

Merci de votre attention

